

Question orale V. FRAUX , CM du 17 mai 2023

Lors du Conseil Municipal du 1^{er} février 2023, nous avons appris par la liste des décisions L2122 la prise en charge par la ville de travaux de réfection de la cale de mise à l'eau du port d'échouage, sous le terme « une grosse réparation » :

« Décision n°2022-374 approuvant l'offre financière de la société ETPO pour la réalisation d'une grosse réparation de la rampe de mise à l'eau du port d'échouage, pour un montant de 40 740 € TTC. ».

Intrigués par ce qui aurait pu dégrader la structure et provoquer une grosse réparation de cette cale de mise à l'eau, nous vous avons demandé par lettre en date du 15 avril 2023 de bien vouloir nous communiquer les explications de la prise en charge par la commune de ces travaux qui pourraient relever plutôt de l'entretien courant à la charge du délégataire, ainsi que l'avenant éventuel à la convention, corrigeant les obligations du délégataire et le montant de ses engagements tenus ou abandonnés.

Faute d'avoir reçu une réponse dans le mois, nous vous demandons de l'exposer lors de ce Conseil Municipal du 17 mai 2023.

Au moment où la question du devenir des ports est posée par un nouvel appel d'offres estimé à 215 millions d'euros sur 40 ans, il est essentiel :

- De démontrer que les diverses DSP sont suivies en détail et avec rigueur par les services de la mairie, et l'équipe majoritaire ;
- De définir l'état d'entretien du port d'échouage qui sera transmis au nouveau délégataire en 2027, et tout particulièrement son état d'envasement, faute de réalisation d'un dragage en 2014-2015 comme prévu, malgré un budget estimé il y a 10 ans à 1,2 million d'Euros, inclus dans la convention de DSP*
- D'être totalement « transparent » vis-à-vis du Conseil Municipal et des Pornichétins, au moment où se dessine un nouveau projet de ports, présenté comme un projet de ville, dont on rappelle que vous avez dit qu'il ne coûterait rien aux Pornichétins.

(*) cf son annexe 1.